

Newsletter

Automne 2023

Chères collègues, chers collègues

Il n'y a toujours pas de solution au problème "Horizon Europe". La Suisse a pourtant besoin de toute urgence d'une association définitive à ce programme de recherche si elle veut préserver la compétitivité de son pôle d'innovation. Au cours de la législature actuelle, le groupe parlementaire Formation, recherche et innovation (GP FRI) s'est vigoureusement activé pour que **la Suisse soit à nouveau définitivement associée à Horizon Europe**. En attendant la réalisation de cet objectif, nous avons besoin de mesures (transitoires) globales qui permettent de sauvegarder l'excellence du pôle de recherche suisse.

Lors de notre prochaine réunion de session sur le thème de la propriété intellectuelle, agendée au 28 septembre 2023, nous nous pencherons sur la question de savoir ce que signifie cette question essentielle pour la capacité d'innovation de l'économie suisse basée sur la recherche. Je suis particulièrement heureux que nous ayons réussi à convaincre **M. Peter Thomsen, président de l'Institut européen des brevets EPI, d'être notre conférencier invité**. Cette personnalité fraîchement élue à la tête du système européen des brevets expliquera comment elle entend faire progresser l'institution dans les années à venir et renforcer encore la position de pointe de la Suisse pour le nombre de brevets de classe mondiale.

Je serais très content que vous puissiez vous inscrire dès aujourd'hui par e-mail sur info@pgbfi.ch.

Rencontre de session du jeudi 28 septembre 2023, de 12h30 (lunch) à 14h30.
"La propriété intellectuelle et le rôle de la Suisse" (début de l'exposé : 13h20)
Hotel Bellevue Palace, Berne, Salon Rouge

Lors de la rencontre, nous aurons probablement aussi le plaisir de jeter un premier coup d'œil sur les résultats de la consultation relative au prochain message FRI. Nous pourrions en outre approfondir cette thématique dans le cadre de notre **réunion de session du printemps prochain, jeudi 14 mars 2024, lors de laquelle nous aurons le plaisir d'accueillir en qualité de conférencier, en collaboration avec le Réseau FUTURE, notre ministre de l'éducation, le Conseiller fédéral Guy Parmelin**.

Nous vous invitons à réserver déjà cette date, en attendant d'avoir le plaisir d'échanger avec vous lors de la présente session d'automne.

Avec nos cordiales salutations !

Damian Müller
Conseiller aux Etats, président du GP FRI

"Loi sur le fonds Horizon" - poursuite des discussions

Dans le sillage de la mise en œuvre des initiatives cantonales [21.327](#) et [21.328](#), diverses mesures ont été étudiées afin d'obtenir à nouveau la pleine association de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe. La procédure de consultation sur ce sujet a duré jusqu'au 15 février 2023. La majorité des participants soutiennent l'idée de créer aujourd'hui un fonds pour soutenir financièrement la recherche suisse jusqu'à ce que l'association intégrale à Horizon Europe soit réalisée. Ce fonds doit améliorer la couverture financière de la recherche suisse et créer des conditions semblables à une pleine adhésion au programme de recherche. Bien que le fonds ne résolve pas le problème d'origine, il permet une coopération internationale en matière de recherche. Il sera maintenu jusqu'à ce que la Suisse participe à nouveau à l'ensemble du programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE.

L'objectif final, tant pour la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) que pour le Conseil fédéral, reste l'association à Horizon Europe. La Commission a pris acte du fait que le Conseil fédéral a adopté les paramètres du mandat de négociation avec l'UE. Pour être en mesure de prendre une décision fondée, elle a l'intention d'attendre les résultats des entretiens exploratoires en cours. Lors de sa séance des 6 et 7 juillet, elle a décidé de ne se prononcer sur la création d'un fonds Horizon ([21.327](#)) qu'une fois ces résultats connus.

Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation sur 2025-2028

Début juin 2023, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) pour les années 2025 à 2028. La consultation s'étend jusqu'au 24 septembre 2023. Le message FRI définit le soutien financier global de la Confédération pour les mesures d'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) dans un cadre quadriennal. Toutefois, ce projet est également marqué par des réductions s'appliquant à l'ensemble du budget fédéral. Or, pour la qualité du système de formation, il est indispensable que les cantons puissent compter, dans les domaines financés en commun, sur une politique de financement solide et fiable de la part de la Confédération.

En tant que pôle de formation, de recherche et d'innovation, la Suisse doit rester compétitive sur le plan international. Le message FRI devrait également servir cet objectif. A cet effet, une croissance réelle des ressources allouées est nécessaire. Pour des considérations de politique financière, il est également indiqué de fixer des priorités et d'utiliser les moyens prévus de manière plus ciblée. Il est important de mettre l'accent sur l'encouragement compétitif de la recherche et de l'innovation. Il est essentiel que des institutions centrales pour l'économie, comme le domaine des EPF, le FNS et Innosuisse, ne subissent pas de pertes disproportionnées dans le plan d'augmentation des moyens. Il convient aussi d'accorder à la formation professionnelle et à la formation professionnelle supérieure l'attention qu'elles méritent dans le message FRI 2025-28. La CSEC-E devra s'inspirer de ces principes après la fin de la consultation.

22.078 Loi sur les brevets

Avec la révision de la loi sur les brevets, le Conseil fédéral propose d'adapter la loi aux standards internationaux et de renforcer l'attrait du système suisse des brevets, en particulier pour les PME et les inventeurs. Les délibérations de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats se poursuivront à partir du quatrième trimestre de cette année.

21.426 Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R

La recherche dite des 3R a pour but d'éviter les expériences sur les animaux (remplacement) et de limiter le nombre d'animaux (réduction) et leurs souffrances (refinement) au minimum indispensable. L'initiative parlementaire demande que les bases légales soient adaptées de telle sorte que la recherche 3R bénéficie de plus de ressources et d'incitations, afin d'accélérer le recours aux méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Lors de sa séance des 17 et 18 août, la CSEC-N a eu des échanges nourris avec des experts sur le thème des 3R et de la recherche. Ces entretiens ont porté sur la situation actuelle et sur les solutions

de rechange possibles à l'expérimentation animale. La Commission a défini les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire sur la base de ces auditions. Par ailleurs, ce thème sera de nouveau abordé lors de la discussion sur le message FRI pour la période 2025-2028.

Dossiers parlementaires et objets du Conseil fédéral pour la session d'automne 2023

22.067 Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse

CE mardi 12 septembre

Le projet vise à faciliter l'admission sur le marché du travail des ressortissants de pays tiers formés dans des hautes écoles suisses et à lutter ainsi contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. A la session de printemps 2023, le Conseil national a décidé d'étendre cette facilitation d'admission à tous les diplômés des filières de formation du degré tertiaire, y compris aux titulaires d'un brevet fédéral, de diplômes fédéraux et aux post-doctorants. Lors de la session d'été, le Conseil des Etats est entré en matière sur le projet.

Comme l'exception au contingentement proposée par le Conseil fédéral est toujours considérée comme posant problème du point de vue constitutionnel, la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats recommande à sa Chambre de renvoyer le projet au Conseil fédéral, avec mission pour celui-ci de chercher une solution conforme à la Constitution. La proposition de renvoi mentionne des solutions possibles, parmi lesquelles des allègements administratifs, une meilleure prévisibilité de la procédure d'autorisation et une prolongation du délai pour le principe de priorité des travailleurs indigènes.

Nous continuons d'insister sur le fait que la simplification de l'admission de spécialistes de pays tiers formés dans des hautes écoles suisses revêt une haute importance tant pour notre économie que pour la recherche académique. La dérogation aux plafonds annuels des autorisations de séjour offre un instrument déterminant pour atteindre cet objectif. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il est particulièrement important que les diplômés formés en Suisse aient la possibilité de travailler dans notre pays, d'autant plus que de nombreux diplômés de pays tiers sont issus du domaine MINT, où le manque de personnel qualifié est particulièrement criant. C'est d'autant plus important que la Suisse investit considérablement dans la formation de ces professionnels.

22.4268 Mo. CSEC-N. Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire

CE, lundi 18 septembre

La motion charge le Conseil fédéral de modifier l'article 24 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20) de manière que les titulaires d'une maturité professionnelle puissent être admis sans examen à la formation des enseignants du niveau primaire dans les hautes écoles pédagogiques. Actuellement, l'admission des titulaires d'une maturité professionnelle n'est possible que "sous certaines conditions", fixées par le Conseil des hautes écoles. Il n'est pas possible d'accéder sans examen à la formation d'enseignant primaire avec une maturité professionnelle.

Face à la pénurie croissante de personnel qualifié, qui frappe entre autres le secteur de l'enseignement, il est impératif de supprimer d'éventuels obstacles supplémentaires. La maturité professionnelle doit ouvrir des perspectives attrayantes et renforcer par là le système suisse de formation professionnelle. Ce gain d'attractivité implique aussi de ne pas ériger d'obstacles inutiles et difficiles sur la voie des écoles supérieures.

23.3845 Mo. Gpany. Création d'un fonds à l'innovation
CE, jeudi 28 septembre

La motion charge le Conseil fédéral de créer un fonds d'innovation. Ce fonds permettra de participer au financement de start-up qui se développent pour mettre sur le marché des produits et des services inédits. En Suisse, les investissements dans la commercialisation de technologies de pointe issues de laboratoires scientifiques sont minimes. Ces entreprises innovantes sont donc de plus en plus dépendantes de financements étrangers. Une telle situation est un défi considérable pour le système économique suisse, qu'elle rend dépendant de placements étrangers, souvent volatiles ou susceptibles de poser des problèmes politiques.

La création d'un tel fonds sert à soutenir les start-ups suisses innovantes et les technologies de pointe prometteuses offrant un potentiel commercial. Les industries très innovantes comme le secteur des sciences de la vie peuvent tirer profit d'une promotion judicieuse de l'innovation. De même, il doit être possible d'utiliser une partie des recettes provenant de l'imposition minimale de l'OCDE pour promouvoir l'innovation.

23.3841 Po. Français. Financement juste et compétitif dans le domaine des hautes écoles
CE, jeudi 28 septembre

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport visant à accroître la compétitivité du financement des hautes écoles spécialisées (HES). Il examinera dans ce rapport l'évolution du financement différencié entre les universités cantonales et les hautes écoles supérieures, notamment l'accès aux fonds compétitifs comme le Fonds national suisse (FNS), Innosuisse et des programmes internationaux. Il identifiera les possibilités d'inégalité de traitement en termes de clés de répartition des financements directs et indirects de la Confédération et fera des recommandations, le cas échéant, pour garantir l'équilibre et améliorer la compétition entre les hautes écoles.

Nous soutenons l'objectif supérieur d'une amélioration de la qualité de la recherche et de l'enseignement en Suisse. L'encouragement, dans un souci concurrentiel, des moyens consacrés à la formation, à la recherche et à l'innovation est un facteur de succès pour la compétitivité internationale de la recherche suisse.

23.3836 Ip. Michel. Affectation de ressources financières du paquet Horizon à la réalisation de mesures transitoires et conséquences sur le budget 2024
CE, jeudi 28 septembre

Le 24 mai 2023, le Conseil fédéral a décidé de nouvelles mesures transitoires pour les appels d'offres de 2023 dans le cadre du paquet Horizon 2021-2027. Le financement de ces mesures est prévu à hauteur de 625 millions de francs. En 2021 et 2022, les moyens inscrits au budget pour la participation aux programmes de recherche et d'innovation de l'UE n'ont pas été entièrement épuisés. Cette situation a incité l'interpellant à poser des questions au Conseil fédéral sur la transparence du financement de la recherche et de l'innovation internationales.

La Suisse est un pôle de formation, de recherche et d'innovation du plus haut niveau sur le plan international. Nous soutenons donc les efforts visant à créer plus de transparence dans le domaine du financement.

Réunion de session du GP FRI en septembre 2023

Agenda de la réunion du jeudi 28 septembre 2023

« La propriété intellectuelle et le rôle de la Suisse »

Jeudi 28 septembre 2023, dès 12h30 (lunch), jusqu'à 14h30 à
Hotel Bellevue Palace, Berne (Salon Rouge)

Début de la séance : 13h20

Programme

Dès 12h30	Apéritif et repas
13h20	Accueil et introduction , par le Conseiller aux Etats Damian Müller, président du GP FRI
13h30	Exposé: « La propriété intellectuelle en Suisse et au niveau international : La base de notre force d'innovation ». Par Peter R. Thomsen, Président de l'Office européen des brevets EPI
14h00	Questions et discussion
14h15	Résumé et mise en perspective du message FRI , par le Conseiller aux Etats Damian Müller, Président du GP FRI
14h30	Clôture et réseautage

Je me réjouis de pouvoir vous saluer tous à notre réunion de session.

Nous accueillons avec plaisir votre inscription dès aujourd'hui à l'adresse: info@pgbfi.ch